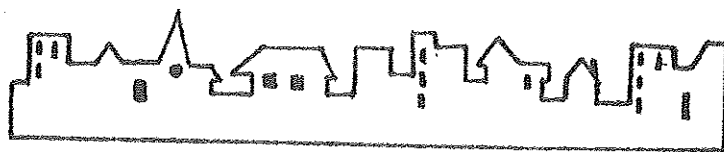


FOUQUIÈRES-LEZ-BÉTHUNE

COMMUNALITES MUNICIPALES



**Bulletin d'Information
et de Liaison**



N°2

NOVEMBRE 1977

LE MOT DU MAIRE

Dans le précédent bulletin, j'avais annoncé que les réalisations n'allaient pas tarder à devenir effectives.

Le Conseil Municipal a, dès le départ, essayé de poursuivre les objectifs déjà engagés tels la rue Barbusse qui, au moment où j'écris ces lignes arrive à son aboutissement (un peu plus tard que prévu en raison des conditions atmosphériques) , l'éclairage public réalisé en juin, les travaux aux bâtiments, le plan d'occupation des sols.

Le patrimoine communal mérite d'être défendu et c'est pour cela que le Conseil Municipal oeuvre dans le cadre du P.O.S. pour maintenir l'intégralité du territoire existant, c'est pour cela aussi qu'il a, en juin, donné son accord pour la restauration d'objets classés.

La Commune peut s'enorgueillir de posséder une église dont la valeur artistique est reconnue par tous. A une époque où béton et macadam occupent une place de plus en plus importante, il eût été regrettable que le Conseil Municipal ne s'attachât pas à montrer son intérêt pour les tableaux classés qui figurent dans le choeur. L'art est indépendant de toute idéologie et, s'il représente une forme de pensée, c'est avant tout celle de l'artiste.

J'avais, dans le premier bulletin, salué la création du club du 3ème âge. Il m'est agréable aujourd'hui d'entrevoir la formation d'un autre club. J'ai reçu, en effet, une délégation de jeunes gens qui m'ont fait part de leurs besoins, de leurs désirs, de leurs projets. Bien que la commune ne puisse, à l'heure actuelle, leur offrir l'infrastructure nécessaire à toutes leurs activités, je les ai encouragés à se rencontrer et à former leur club. Ils y parviendront, j'en suis sûr.

Enfin, avant le prochain bulletin, je tiens à vous présenter à tous les voeux les plus fervents du Conseil Municipal pour l'année qui s'annonce. Que l'année 1978 apporte à chacun la parcelle de bonheur qu'il est en droit d'espérer, tel est notre voeu le plus sincère. Le Conseil Municipal, de son côté, essaiera de contribuer dans la mesure de ses moyens à la réalisation d'un cadre de vie plus agréable.

V O I R I E

RUE BARBUSSE

Une commission s'est réunie en mairie le mercredi 17 août pour procéder à l'ouverture des plis de soumissions.

Etaient présents : MM. PLAYOULT, Adjoint au Maire, Président
CAUDRON, Adjoint au Maire
DUMORTIER, Receveur Municipal
RICOUART, Ingénieur T.P.E.

Huit entreprises ont adressé leurs propositions :

- La Route Artésienne
- Nord Travaux
- S.T.P.V.
- Jean Lefebvre
- Beugnet
- Cochery
- S.A.T.C.
- R.C.F.C.

La S.T.P.V. de Valenciennes, alliant le plus fort rabais à toutes les garanties nécessaires, a été retenue par la commission. Le délai de réalisation était de deux mois. Les travaux ont débuté le mardi 6 septembre et ont été terminés approximativement dans les temps. Le rétrécissement accusé en fin de parcours est dû à la topographie des lieux : - d'une part, la rivière
- d'autre part, les propriétés riveraines

La rue Basse, l'entrée de Tournesol et le chemin des écoles ont été réalisés par la même entreprise et entrent dans le cadre de l'emprunt pour la rue Barbusse, compte tenu du rabais consenti.

REMISE DE CHEMINS COMMUNAUX PAR LA SANEF

Les travaux de construction de l'autoroute A 26 avaient amené la Scétauroute à utiliser l'Avenue du Château et à créer une nouvelle route pour maintenir la liaison avec la commune de Gosnay.

Après remise en état, ces voies devaient être incorporées ou réincorporées au domaine communal. Elles ne pouvaient l'être dans l'état où elles se trouvaient en mai, aussi la proposition de la S.A.N.E.F. se heurta-t-elle au refus du Conseil Municipal.

Devant cette attitude, la SANEF procéda sans difficulté à la pose d'un tapis en enrobés, ceci sans aucune participation financière de la commune.

Rien ne s'opposait plus alors à l'incorporation de ces voies au domaine communal et le Conseil Municipal délibéra favorablement sur cette affaire le 9 septembre.

RUE DE FOUQUEREUIL

Même en période d'étiage, la rivière avait tendance à écouler une partie de ses eaux sur la rue de Fouquereuil, à l'entrée du village. Cette situation risquait, l'hiver, de créer à cet endroit une plaque de verglas très dangereuse.

Après plusieurs interventions auprès des services intéressés, la commune obtint de ceux-ci la pose d'un drain.

Ces travaux ont été réalisés en octobre par la S.T.P.V. pour le compte du Département.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Depuis le bulletin du mois de juillet, rien de bien nouveau en ce qui concerne le P.O.S. sinon que le Conseil Municipal a, une fois de plus, refusé le dernier plan soumis à son appréciation. Ce dernier est apparu moins satisfaisant encore que le précédent.

La classification des terrains en particulier ne peut être acceptée et appelle certaines modifications.

Les deux objectifs principaux du Conseil Municipal sont les suivants :

- empêcher la création d'une route qui couperait la rue Fanien
- lutter contre l'implantation excessive de constructions genre lotissements.

Lors des prochaines réunions du P.O.S. ces deux points de vue seront défendus et si nous n'obtenons pas satisfaction, nous refuserons une nouvelle fois.

Nous devons agir pour que Fouquières reste un village. Nous le ferons.

ECLAIRAGE PUBLIC

La Société François Frères de Beuvry a, en juin, procédé à la modernisation de l'éclairage public.

Les travaux ont porté sur le remplacement de 11 lampes anciennes et sur la création de 3 nouveaux postes. Le village est maintenant doté d'un éclairage satisfaisant qui nécessitera peut-être par la suite une nouvelle intervention afin de doter tous les points lumineux de lampes à vapeur de mercure.

Le coût de cette restauration s'est élevé à 9868,99 F, financés par le reliquat d'un emprunt pour un montant de 4744,94 F et par un prélèvement sur les ressources ordinaires porté au budget supplémentaire d'un montant de 5124,05 F.

Le problème actuel est celui de la simultanéité d'allumage des différents secteurs. Le garde-champêtre, à qui incombe cette tâche, s'y emploie au mieux et doit souvent régler les différentes horloges, ceci en se basant sur le poste mairie commandé par une cellule photo-électrique. Cette situation nous est imposée par EDF car, pour des raisons de sécurité, les séparations des réseaux d'éclairage public doivent correspondre à celles des réseaux de distribution basse tension.

Un autre problème, celui des lampes grillées, devrait être partiellement réglé avec la réalisation des travaux de modernisation. Il va de soi que le remplacement d'une seule lampe revient très cher compte tenu des déplacements de matériel et d'ouvriers et que, pour être rentable, ce déplacement doit être effectué pour plusieurs sources lumineuses ou pour un contrôle de l'ensemble de l'éclairage.

LE FOSSE D'AVESNES

Monsieur Brabant, Président du Syndicat, est intervenu auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Béthune et auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour que les travaux prévus et non retenus en 1977 soient inscrits au Plan d'Equipement urbain pour 1978. Le dossier a été transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais et porte sur un montant de 300 000 F, soit une augmentation de 50% par rapport à 1975.

Si une suite favorable est donnée à cette demande, le Conseil Municipal aura, dans les mois à venir, à se pencher sur ce problème important pour les habitants du Prieuré Fleuri mais aussi pour les finances communales.

CAVEAU D'ATTENTE ET OSSUAIRE

La commission des travaux a proposé la réalisation d'un caveau d'attente et d'un ossuaire dans une partie du cimetière inutilisable pour les concessions en raison de la configuration du terrain.

Ce projet a reçu l'accord du Conseil Municipal et devrait pouvoir se concrétiser dans les mois qui viennent.

Il en est de même d'ailleurs pour la création d'un abri permettant les condoléances.

RESTAURATION DE TABLEAUX CLASSES

Deux peintures sur toile du XVIIème siècle représentant l'une, la flagellation, l'autre, Sainte Marie-Madeleine aux pieds du Christ, figurent dans le Choeur de l'église. Classées monuments historiques par arrêté ministériel du 23 octobre 1974, elles se trouvent actuellement dans un état incompatible avec leur valeur artistique.

Le 26 mai, le Maire accueillit Monsieur BARGETON, Sous-Préfet de Béthune et Monsieur Decroix, Conservateur du Musée de Béthune pour une visite de l'église.

Ils purent ainsi juger de la nécessité de la restauration de ces 2 tableaux, préconisée par Mademoiselle Di Matteo, Inspecteur des Monuments Historiques. Cette restauration confiée à la Société ARCOA, pourrait être réalisée pour un montant global de de 12 767,69 F ainsi réparti :

- Etat : 50%
- Département : 25%
- Commune : 25%

Cette proposition fut soumise au Conseil Municipal le 24 juin. Consciente de la valeur artistique de ces oeuvres et de la nécessité de préserver ce patrimoine pour les générations futures, l'assemblée communale décida, compte tenu des aides de l'Etat et du Département, de participer à la dépense pour un montant de 3191,92 F correspondant à 25% du prix de la restauration.

Les crédits nécessaires furent inscrits pour leur moitié soit, 1595,96 F au budget supplémentaire de 1977. Le complément, lui, sera porté au budget primitif de 1978.

Au cours de la même séance, le Conseil Municipal renouvela l'accord donné le 14 février pour la restauration de 2 bustes reliquaires pour un montant de 1080 F dont 540 F à la charge de la commune.

LES ENFANTS DES ECOLES COMMUNALES A LA PISCINE

Un accord avec la ville de Béthune pour l'utilisation de la piscine d'une part, un autre avec la commune de Fouquereuil pour le transport, d'autre part, ont permis le 17 novembre, aux élèves du cours moyen 2e année de se rendre à la piscine. Ceux-ci ont ainsi entamé un cycle de 8 séances qui se terminera à la veille des vacances de Noël.

Accompagnés par leurs maitresses, les enfants des autres classes vont, à partir du mois de février, ou du mois de janvier si d'autres accords aboutissent, bénéficier eux aussi de ces séances piscine.

La coopération avec la commune de Fouquereuil permet de diminuer de moitié les frais de transport.

Le prix d'entrée à la piscine, 1,50 F par séance, est supporté par les familles.

Cette nouvelle activité a reçu l'adhésion totale des familles.... et des enfants.

Gratuité des fournitures scolaires pour les élèves de 6ème

La municipalité de Béthune avait, en juin dernier, décidé, en ce qui la concernait, d'accorder la gratuité des fournitures scolaires aux élèves de 6ème. Elle avait ensuite invité les communes voisines à s'associer à cette innovation.

Dans sa délibération du 9 septembre, le Conseil Municipal opta lui aussi pour cette gratuité qui enlevait aux familles une partie du souci pécunier mais également le souci de demandes multiples et de longues attentes chez les libraires.

Le Conseil Municipal regretta toutefois que la position de la ville de Béthune n'ait pas été précédée par une consultation préalable qui aurait abouti, pour notre commune, à la même décision.

Club du 3ème âge

Après la réunion organisée par la commission animation le 26 juin, un club du 3ème âge s'est constitué dans l'enthousiasme général.

Ses membres se réunissent tous les jeudis à la salle du presbytère. Jeux de société, cartes, loto, tricots et... langues vont bon train !

Divers travaux ont été entrepris en vue d'une exposition-vente en fin d'année. Une déclaration d'association est faite. La composition de son bureau est la suivante :

- Président d'Honneur : EMERTON Guy, Maire
- Président : VINOY Paul
- Vice-Président : TAVERNE André
- Secrétaire : BRUNEL Camille épouse PLATTEEL

- Secrétaire Adjoint : LOUCHART Victor
- Trésorier : PLATTEEL Roger
- Trésorier Adjoint : DELIERRE Jeanne épouse BOURDON
- Commissaire aux comptes : COUPE Marcel
- " " " : PLANQUETTE Andrée épouse PERRIN
- membres : PERRIN Gilbert
MERVEILLE Paul
STRUYVEN Simone épouse PLAYOULT
GAILLARD Madeleine épouse CONFRERE

Quelque temps après sa création, le Conseil Municipal offrait aux Anciens une excursion d'une après-midi à Eperlecques. Après la visite guidée du blockhaus, un goûter fut servi dans la salle des fêtes de cette commune. Le groupe fut accueilli par le Maire d'Eperlecques.

A souligner l'extrême amabilité de la municipalité qui mit gratuitement à notre disposition une salle très bien décorée pour la circonstance. Qu'elle soit remerciée également pour le vin d'honneur.

Le retour s'effectua par St Omer et permit à nos aînés de voir ou revoir son magnifique jardin public.

A la descente d'autobus, chacun se félicitait de son après-midi et espérait bien sûr que le coup d'essai ne serait pas unique.

Banquet des Anciens

Pour la troisième fois, le banquet des Anciens, organisé par le B.A.S. a connu cette année encore un vif succès.

Quatre vingts aînés environ ont répondu à l'invitation.

Le B.A.S. ne se considérant pas comme un " état dans l'état " avait convié également le Conseil Municipal, moyennant participation financière. Cette invitation avait comme unique objectif de sceller l'union et l'amitié qui règnent au sein de ces deux assemblées " autonomes " qui oeuvrent ensemble pour le bien de tous.

Chaque conseiller présent apprécia l'accueil chaleureux qui lui fut réservé et le repas, digne des grandes occasions, qui fut servi par une équipe zélée.

Une ambiance détendue et gaie, régulièrement entretenue par quelques anciens, aidés de temps à autre par " d'à peine moins anciens " régna du début à la fin.

La tombola traditionnelle, où chacun gagna un et même deux lots, clôtura cette journée dans la plus franche cordialité.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain.

POUR LA SECURITE DE TOUS

Sentier du Grand Champ et sentier de Fouquereuil

De nouveaux panneaux rappelleront bientôt que la circulation des cycles et motocycles est interdite sur ces sentiers.

Chasse

Il est recommandé aux chasseurs de faire preuve de la plus grande prudence et d'éviter les tirs à proximité des routes et des habitations.

Voies communales

Elles doivent être libres à la circulation normale. Les dépôts accidentels de terres ou autres doivent être nettoyés par leurs auteurs.

JARDINAGE AU PRIEURÉ FLEURI

Le début de l'automne 1977 était doux et propice à tous les travaux de jardinage. Sous le patronnage du syndic du Prieuré Fleuri, l'aménagement en espace vert de la petite place triangulaire, à droite de l'entrée du lotissement, a été réalisé. Cette petite place est devenue une pelouse qui a bien profité de l'arrière saison et qui pourra connaître sa première tonte. Une souche d'arbre assez haute, a été réduite de façon à offrir un siège au passant qui voudra s'y asseoir. Tout ceci met plus en valeur les habitations et les magnifiques bouleaux qui ont survécu à l'implantation du lotissement. Au printemps prochain, le cantonnier en assurera l'entretien.

VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

De plus en plus de communes participent à ce concours. Le Conseil Municipal envisage la candidature du village pour l'an prochain. Les modalités exactes seront publiées dans le prochain bulletin mais, dès à présent, les amoureux de la nature peuvent préparer leurs réalisations et compositions. Cette première participation se devra d'être un succès. Cela dépend de tous.

RESTRICTION DE CIRCULATION

Par arrêté de M. le Directeur Départemental de l'Équipement, la circulation est restreinte jusqu'au 17 décembre 1977 sur le C.D. 181 E pour l'exécution de travaux de canalisations PTT souterraines.

Les restrictions de circulation consistent en :

- limitation de vitesse à 45 km/h pour tous les véhicules
- circulation alternée réglée par alternat manuel
- interdiction de tout dépassement autre que celui des véhicules à deux roues.

- - - - -

IMPLANTATION D'UN PANNEAU " CEDEZ LE PASSAGE "

Il sera prochainement fait application de l'article R 26-1 du Code de la Route (régime " cédez le passage ") au carrefour formé par le C.D. 181 E et la rue du 8 mai.

Tout conducteur circulant rue du 8 mai devra laisser le passage aux véhicules circulant sur le C.D. 181 E et ne s'engager dans ce carrefour qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

- - - - -

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Elles sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre inclus.

Peuvent solliciter leur inscription :

- les personnes nouvellement arrivées dans la commune

...

- les jeunes gens et jeunes filles qui atteindront leur 18ème anniversaire avant le 1er mars.
- les demandeurs doivent se présenter munis de leur livret de famille ou de celui de leurs parents.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (antivariolique et associées)

Il est recommandé aux parents qui font pratiquer ces vaccinations par leur médecin traitant de présenter en mairie les certificats correspondants afin de permettre une mise à jour du fichier communal.

Ces justifications ne sont pas nécessaires pour les familles qui font vacciner leurs enfants à l'occasion des séances organisées chaque année dans la commune.

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Afin de permettre à chacun de pouvoir bénéficier au mieux des services administratifs de la mairie, le secrétariat sera, à partir du 1er décembre, ouvert au public aux heures suivantes :

du lundi au vendredi :

matin de 9 h 30 à 12 h

après-midi de 14 h à 18 h

samedi: de 10 h à 12 h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- de 17 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi
- de 11 h à 12 h le samedi

PERMANENCES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Elles ont lieu en mairie de Béthune les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois de 14 h à 17 h
